

Décision du Maire n° 2024/15

=====

Objet : Signature d'une Convention de mandat avec le SDE 07 pour la réalisation d'un audit énergétique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2024-067 du 08 juillet 2024, portant délégation de compétences et de signature à Monsieur le Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2022 qui approuve l'adhésion de la commune du Teil au groupement de commandes du SDE07 pour la réalisation d'un diagnostic énergétique des bâtiments communaux suivants : Gymnase de Frayol, Gymnase Pierre de Coubertin, Gymnase Chamontin ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir la répartition financière pour la mise en place des études énergétiques

**Monsieur le Maire,
DÉCIDE**

D'APPROUVER la convention de mandat avec le SDE 07 pour la réalisation d'un audit énergétique d'un montant total H.T. de 10 757,81 € soit 12 909,37 € T.T.C.

Fait à Le Teil, le 12 juillet 2024,
Par délégation du Conseil Municipal
Le Maire,



Olivier PEVERELLI